

CSS Teréga
LIEU PRÉFECTURE D'AUCH
DATE LUNDI 26 OCTOBRE 2020

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
Collège administrations			
Préfecture du Gers Sous-Préfecture de Condom	M. Brunetière M. Poinsignon	Préfet du Gers Secrétaire général	Présent Présent
SIDPC			
SDIS	M. Biffi		Présent
DREAL	M. Bergerou		Présent
DIRRECTE	M. Lacampagne		Présent
DDT	M. Bernis		Présent
ARS	M. Mahé		Présent
Collège collectivités			
Mairie de Caupenne d'Armagnac	M. Guichebarou		Présent
Mairie de Laujuzan			Absent
Communauté de communes du Bas-Armagnac			Absent
Conseil départemental du Gers canton du Grand bas- Armagnac			Absent
Conseil Régional			Absent
Collège riverains			
Riverain	M. Ducos M. Nalis		Absent Absent
FNE	M. Baudry		Absent
Association "les amis de la terre"	M. Roses		Présent
Riverain	M. Brethes M. Daulieu		Absent Absent
Collège exploitants			
Teréga	M. le responsable du département exploitation stockage Teréga M. le représentant de la direction Sécurité, santé, sûreté et environnement M. le représentant du département Géosciences		Présent Présent Présent
Collège salariés			
Teréga	Mme la secrétaire de la CSSCT M. Le représentant de proximité du site Mme la représentante des entreprises extérieures		Présente Présent Présente

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 30 septembre 2019 ;
2. Bilan 2019 de la société Teréga ;
3. Bilan 2019 de l'inspection des installations classées ;
4. Point post-PPRT ;
5. Questions diverses

Ouverture de la séance à 14h06 sous la présidence de M. Brunetière, Préfet du Gers.

M. le Préfet établi un tour de table puis demande si quelqu'un a une déclaration à faire avant d'entamer l'ordre du jour.

Mme la secrétaire de la CSSCT souhaite savoir ce qu'il en est de la demande formulée lors de la précédente CSS concernant l'évolution de la dénomination des instances représentatives du personnel dans l'arrêté préfectoral encadrant la CSS.

Suite à cette requête, M. Bergerou a fait des recherches, il répondra un peu plus tard durant la réunion qu'il n'y a pas eu de mise à jour de l'arrêté préfectoral, mais il confirme, comme prévu lors de la dernière CSS, que la modification de la terminologie sera prise en compte à l'occasion de la prochaine actualisation de l'arrêté préfectoral encadrant la CSS.

1. Approbation du compte-rendu du 30 septembre 2019

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 30 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan 2019 de la société Teréga

Le responsable du département exploitation stockage de la société Teréga présente le bilan de la société, il détaille notamment l'organisation qu'ils ont améliorée au sein de l'entreprise, puis réalise un rappel concernant le PPRT : la convention de financement a été signée en janvier 2019. Les quatre propriétaires éligibles aux dispositifs de financement sont accompagnés par la société Altaïr. Des difficultés ont été rencontrées sur certains dossiers et l'ensemble des interlocuteurs est soucieux d'une bonne mise en œuvre du PPRT compte tenu de la date limite du 31 décembre 2020.

Par la suite, le responsable du département exploitation stockage de la société Teréga expose le bilan technique concernant le stockage du site Izaute. Il fait part d'un seul incident produit durant l'année 2020 : un feu de poudre suite à un pistonnage dû à un phénomène d'auto-inflammation. Cet incident a soulevé des questions concernant la nature de la poudre et la société Teréga l'étudie actuellement afin de mieux la comprendre. Des procédures en interne ont été ajustées afin d'éviter la réitération de ce phénomène. Pour finir, le responsable du département exploitation stockage de la société Teréga présente le programme des travaux en cours et à venir.

3. Bilan 2019 de l'inspection des installations classées

M. Bergerou rappelle que le site exploité par la société Teréga, classé SEVESO seuil haut, fait l'objet d'une visite d'inspection par an. En 2019, elle a été réalisée conjointement avec l'inspection du travail le 8 octobre 2019. Un exercice POI a été déclenché sur le thème d'un accident d'un véhicule léger qui traversait le grillage et qui par la suite prenait feu. Suite à cette visite, la DREAL n'a pas relevé de non-conformité. Cependant quelques observations ont été notées qui ont permis de faire évoluer le POI. Lors de la visite d'inspection, des retours ont été apportés sur deux incidents qui ont eu lieu fin 2018 et début 2019. Ils concernaient respectivement une émission accidentelle de gaz dans l'atmosphère lors de travaux et un début

d'incendie sur un bac PEHD lors de travaux également. Dans chaque cas, la DREAL a été prévenue et a reçu un rapport d'incident. La visite d'inspection a permis d'analyser les mesures mises en œuvre suite aux incidents, ces dernières sont de nature à éviter la réitération de tels évènements.

Un point a toutefois été relevé conjointement avec l'inspection du travail, communaux deux incidents : cela concerne la barrière de la langue des opérateurs étrangers présents sur le site. Une demande a été faite auprès de la société lors de la préparation des travaux et des analyses de risques de bien prendre en compte cette problématique.

En 2019, le réexamen quinquennal de l'étude de danger a été réalisé : il conclut qu'aucune révision n'est nécessaire mais une mise à jour est demandée afin d'avoir un document autoportant. Le prochain réexamen aura lieu en 2024.

L'instruction du dossier de porter à connaissance a par ailleurs permis à la société Teréga de réaliser un nouveau forage de contrôle de la nappe d'eau souterraine.

M. Bergerou ajoute qu'en 2020, un contrôle par téléphone a été effectué durant la période de confinement afin de s'assurer du maintien des conditions de sécurité du site.

M. le Préfet remercie les deux intervenants pour les présentations des bilans. Il s'adresse par la suite à la société Teréga afin de savoir quels moyens ont été mis en place afin d'atténuer le problème de barrière de langue au sein de l'entreprise.

Le responsable du département exploitation stockage de la société Teréga explique que si une entreprise étrangère est amenée à travailler avec eux, une supervision Teréga est mise en place avec un interlocuteur capable d'échanger avec l'entreprise concernée.

M. Roses se demande où est passé le gaz durant les phases de sous-tirage et d'injection effectuées entre juin et août.

Le responsable stockage Teréga indique qu'il a été utilisé en autoconsommation.

M. Roses se demande si une mesure de l'impact des variations de gaz sur l'alimentation en eau des stations thermales a été menée, et quels en sont les résultats.

Le responsable du département exploitation stockage de la société Teréga répond que ce sujet est suivi par Teréga et qu'il y a eu peu d'évolution.

M. Roses, au nom de l'association France Nature Environnement, demande que des efforts soient réalisés afin de réduire les éclairages présents sur les sites de nuit. En effet, ils ont un impact important sur la faune.

Le responsable du département exploitation stockage de la société Teréga répond que des détecteurs d'éclairages sont déjà présents sur certains sites et que ce travail a déjà été réalisé. Il note cette remarque afin de se renseigner plus en détails.

M. Lacampagne réagit au sujet de la présence de travailleurs étrangers sur le site, le taux d'accidentologie est plus important lors de ces interventions. Il souligne que l'inspection du travail sera vigilante aux bonnes pratiques de la société Teréga.

M. le Préfet sollicite le Capitaine Biffi concernant le volet sécurité et incendie.

Capitaine Biffi précise que la collaboration entre le SDIS et l'entreprise est régulière. Une requête est faite concernant la mise à disposition de bouchons d'oreilles lors des interventions.

Le représentant du département Sécurité, santé, sûreté et environnement Teréga précise que les bouchons sont présents à l'intérieur des véhicules d'astreinte et qu'ils seraient mis à disposition des pompiers en cas d'intervention.

Le représentant du département Sécurité, santé, sûreté et environnement Teréga réitère l'invitation au SDIS à venir visiter les chantiers durant la présence des puits de forage.

Capitaine Biffi indique qu'il le notifiera au Commandant Gadal.

M. Bergerou précise que le Commandant Gadal sera présent sur site lors de la réunion prévue le 18 novembre.

M. Roses demande si du biogaz issu de la méthanisation est présent dans les trois milliards de mètres cubes injectés dans le stockage.

Le responsable du département exploitation stockage de la société Teréga répond par la négative, le bio gaz étant injecté sur le réseau de transport puis de distribution et consommé.

4. Point post-PPRT

M. Bergerou expose l'état d'avancement du PPRT. Pour rappel il a été approuvé en 2014 et concerne six logements et quatre propriétaires. La convention de financement de travaux a été signée le 25 janvier 2019, le code de l'environnement impose une prise en charge de 90 % du montant des travaux plafonné à vingt mille euros, répartie entre l'industriel, les collectivités et l'État. Dans le cas présent, Teréga a accepté de prendre en charge les 10 % restant à la charge des propriétaires ; ces travaux sont donc subventionnés à hauteur de 100 %. L'accompagnement des propriétaires s'appuie sur une opération d'amélioration de l'habitat portée par la communauté de communes du Bas-Armagnac. L'opérateur logement (Altaïr) a été formé par le Ministère de l'Écologie et est financé par ce dernier à hauteur de 1 500 € par logement pour réaliser les diagnostics techniques et accompagner les propriétaires.

Au mois de juillet 2020, un compte de caisse et dépôt a été ouvert afin de récolter l'ensemble des parts des financeurs et permettre le remboursement de propriétaires. Aujourd'hui, trois dossiers sont montés et les travaux prêts à être engagés. Il reste un dossier où le devis n'est pas conforme au prévisionnel. Les travaux devraient commencer pour les trois propriétaires dont le dossier est complet et par conséquent respecter l'échéance du 31 décembre 2020. Pour le dernier résident, il convient de noter qu'il y a un bon espoir que l'échéance soit reportée de deux ans pour les travaux et quatre ans pour le crédit d'impôt grâce au projet de loi de finance 2021 qui est en cours de votation.

M. Guichebarou précise que le devis a été revu pour le dernier résident et qu'une solution a été trouvée.

M. le Préfet indique que la DREAL tiendra informés les maires de l'avancement du projet de loi de finance.

5. Questions diverses

M. Guichebarou interroge la société Teréga sur une question de sûreté (rondes de surveillance).

Le responsable du département exploitation stockage de la société Teréga y répond positivement (non détaillé dans le présent compte-rendu)

M. le Préfet remercie l'ensemble des participants à la CSS.

Levée de séance à 15h11

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
de la Sous-préfecture de Condom

Frédéric POINSIGNON